Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 7

Artikel: Simplette
Autor: Dourliac, Arthur
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-196086

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

— Eh bin totsi la man, la patse est fête.

Lo comi-voyageu lâi totsè la man et lâi dit : « Eh bin, après midzo vo bailléri lè dou ceints francs. »

Adon ye criè la serveinta, lâi dit cauquiès mots à l'orolhie ein la tegneint pè la taille et on momeint aprés, la serveinta revint ein apporteint dâi grossès pincettes que l'avâi étsàodâ âo fù et qu'étiont totès rodzès.

— Bailli vito, Fanchette, se fâ à la serveinta que lâi remet lè pincettes et s'approutsé dè l'hommo âo naz.

— Que volliâi-vo férè ? lâi fâ cé l'hommo.

— Lo vu marquâ ! Ti lè iadzo qu'atsîto, marquo ma martchandi po qu'on ne pouéssè pas la mè tsandzi, kâ ne su pas soveint quie quand lè dzeins passont l'arma à gautse.

— Mâ dâo diablio se vu mè férè bourlâ.

— Vo ne volliâi pas mè lo laissi marquâ ?

— Ma fâi na ! et voudré bin vo vairè à ma pliace.

— Ah ma fâi, y'é atsêtâ ; n'é pas veindu, et du que vo refusâ et que vo ne volliâi pas teni lo martsi, pâyi la dédete !

Ma fâi, lo gaillâ fut condamnâ pè tota la sociétâ, que lâi baillâ lè too, et dut bon grâ, mau grâ, pâyi lè dix botolliès que furont bussès per ti elliâo qu'étiont quie, que recaffâvont à sè teni lo veintro tandi que lo pourro diablio que fasâi bouna mena à crouïo dju, rizâi tot dzauno.

C.-C. Dénéréaz.

Simplette.

Simplette était une petite mendiante, sans famille, sans asile, sans pain, sans beauté, sans esprit, ce pourquoi on l'appelait Simplette.

A défaut d'autre état civil, ce nom lui était resté et elle y répondait de bonne grâce.

Aussi favorisée de la nature, de la naissance, de la fortune, Simplette eût dû s'estimer fort malheureuse.

Mais le Seigneur n'a-t-il pas dit :

— Heureux les simples d'esprit !

A l'encontre de tant d'enfants riches, gâtés, aimés, choyés, comblés de tous les dons, enveloppés de toutes les tendresses, qui sont constamment maussades, boudeurs, mécontents de tout et de tous, Simplette était toujours contente, supportant gaiement le chaud, le froid, le soleil, la pluie, la faim, la soif, une chanson aux lèvres, le ciel dans les yeux, des fleurs à la main.

Simplette adorait les fleurs dont elle faisait de gros bouquets pour vendre à la porte des églises et sur le passage des processions, mais, timide et point hardie, elle se tenait à l'écart, n'osant harceler les nobles seigneurs et les belles dames, comme ses petits compagnons, et souvent elle ne récoltait pas une obole.

Mais elle s'en consolait facilement en invoquant dévotement la madone et en déposant à ses pieds le trop-plein de son panier et de son cœur.

Et ni fleurs ni prières n'étaient perdues.

Un jour, une vieille femme au chef branlant, au visage ridé et parcheminé, aux petits yeux brillants sous son capuce, s'arrêta sous le porche au moment où l'enfant arrangeait ses bouquets dans sa corbeille.

— Oh ! les belles fleurs ! comme elles sentent bon !

— En désirez-vous, madame ?

— C'est que je n'ai pas d'argent, ma petite.

— Ça ne fait rien, madame, et si cela vous fait plaisir...

— Alors, tu m'en fais cadeau ?...

— Bien volontiers.

— Ouais ! tu es généreuse, ma fille, car tu pourrais les vendre...

— Ce n'est guère probable ! En tout cas, une de plus ou une de moins !... Je n'en serai pas moins riche et vous en serez plus contente.

— Comment te nommes-tu, petite ?

— On m'appelle Simplette.

— Tu as des parents ?

— Notre Père qui est au ciel.

— Eh bien ! Simplette, ma mie, j'accepte ton bouquet et je t'en remercie.

Et elle s'éloigna.

Derrière elle, les gamins se moquèrent de la fillette :

— Tu fais des cadeaux à la vieille Léonarde qui est méchante, quinteuse et si riche qu'elle pourrait payer ton éventaire au centuple, si elle n'était aussi avare. Elle cache un trésor et elle se prive de tout ; elle pourrait habiter un palais, elle loge dans une masure ; elle pourrait avoir de beaux habits et elle est vêtue comme une pauvresse ; elle pourrait faire bonne chère et mange des rogatons ; enfin, elle vit plus chichement que le plus pauvre d'entre nous.

— Alors j'ai raison de lui faire l'aumône d'un bouquet ! répondit tranquillement Simplette.

* * *

Dame Léonarde avait, en effet, une fort vilaine réputation, sur laquelle chacun renchérissait à l'envi, à commencer par ses neveux, cousins et cousines, aux yeux desquels son principal défaut était assurément son obstination à vieillir.

Néanmoins, ils la comblaient de soins, de prévenances, de cadeaux, dans l'espoir de l'emporter dans son esprit... et dans son testament.

Elle, fort habilement, entretenait cette émulation qui lui rapportait tant de petits profits, vantant à l'un l'empressement de l'autre, et vice versa.

Aussi chacun, craignant de se laisser dépasser dans ce steeple-chase, multipliait visites et présents.

Dame Aloyse, la pâtissière, lui envoyait ses plus succulentes tartelettes ; maître Rigobert, le boucher, ses plus fins morceaux ; dame Hubertine, la tailleuse, lui confectionnait de mœlleuses douillettes ; maître Ambroise, l'apothicaire, la bourrait de pâtes et de sirops, peut-être avec l'espoir inavoué d'une indigestion mortelle.

Mais la vieille n'y entendait pas malice et acceptait tout « d'aussi bon cœur que cela lui était offert ».

— Comme vous me gâtez tous, mes chers enfants ! répétait-elle souvent. Et moi, au moins, je sais que ce n'est pas pour ma fortune ; je suis si pauvre !

— Oh ! certes, ma tante, c'est bien désintéressé !

— C'est ce qui en fait le mérite, beau neveu. C'est égal, ça me chagrine de n'avoir pas un petit souvenir à vous laisser... oh ! un rien, mais auquel votre affection donnerait du prix en mémoire de moi.

— Assurément, ma tante !

Et chacun se flattait *in petto* d'être l'heureux élu.

Dame Léonarde trépassa enfin !

Le jour des obsèques, très simples, puisqu'elle n'était plus là pour les voir, comme le cercueil passait sous le porche de l'église, Simplette, à sa place habituelle, songea qu'il était bien triste de s'en aller ainsi sans une couronne, sans une fleur et, même qu'elle avait fait l'aumône à la vivante, elle la fit à la morte et déposa son plus beau bouquet sur la bière.

A l'issue de la cérémonie, les héritiers se réunirent autour du notaire, dépositaire du testament de la défunte.

Dame Léonarde commençait par remercier ses bons parents de toutes les marques de tendresse désintéressée qu'ils lui avaient données pendant sa vie et qu'elle aurait vivement désiré reconnaître après sa mort. Mais, hélas ! elle ne laissait rien, absolument rien qu'elle ne dût à leur générosité, sauf, le vieux missel dont elle se servait depuis cinquante ans et qui était fort usé.

Si cependant ce souvenir de leur vieille parente avait quelque valeur à leurs yeux, elle le laissait à celui d'entre eux qui le réclamerait, ou, à leur défaut, à la petite Simplette qui lui avait fait don d'un bouquet.

— Grand bien lui fasse ! gronda maître Rigobert en colère ; un vieux bouquin pour tous mes bons gigots !

— Et moi pour tant de fines pâtisseries !

— Dire que j'usais mes doigts à lui coudre de chaudes pelisses !

— Et moi qui la gorgeais de réglisse et de juleps !

— Alors nul de vous ne réclame son legs ?...

— Certes, monsieur le tabellion, on se moque pas du monde à ce point !

— Et toi, petite ? demanda le notaire à Simplette, qu'il avait mandée.

— Moi, je veux bien, monsieur. Je suis bien reconnaissante à dame Léonarde d'avoir pensé à moi, et je garderai son missel en mémoire d'elle.

Tous les autres se gaussaient de sa simplicité.

Mais le notaire, lui remettant le vieux livre avec un grand salut :

— Or donc, Simplette, ma mie, vous êtes héritière de ce missel et de tous les biens de dame Léonarde, montant à plus de dix mille écus, car il est écrit de sa main à la première page :

« A celui-là seul qui réclamera mon vieux missel appartiendra mon héritage. »

Et voilà comment furent déconfits les avides héritiers, et récompensé le désintéressement de Simplette.

Arthur Dourliac.

Laine et gigot.

On nous raconte, comme parfaitement authentique, la petite histoire qui va suivre :

Une femme assez bien mise se présente un jour chez M..., marchand d'articles de literie, et se fait peser 3 kilos de laine, à 6 francs le kilo.

Sur une feuille de fort papier d'emballage qui se trouvait près de la balance, la cuisinière de la maison avait momentanément placé un magnifique gigot de mouton qu'elle venait de rapporter de la boucherie. Ce morceau parut sans doute appétissant à l'acheteuse, qui, tandis que les commis étaient occupés à servir d'autres personnes, faisait entrer sa laine dans un sac dont elle était munie et dans lequel elle fit disparaître le gigot.

Mais une glace placée dans l'arrière-magasin avait révélé cet acte déloyal aux yeux du patron.

Au moment où la dame s'approchait du comptoir pour solder sa facture, il s'avança et dit au commis :

— Etes-vous certain de ne pas vous être trompé ? Il me semble que madame a dans son sac plus de trois kilos de laine.

— Je ne crois pas, répliqua le commis ; mais il est facile de s'en assurer en le remettant dans la balance.

La chose fut exécutée et l'on trouva un poids de 7 1/2 kilos.

— Vous voyez, madame, qu'il y avait erreur, fit le marchand d'un ton calme. Consentez-vous à garder le surplus ?

— Sans doute ! se hâta de répondre la dame en rougissant jusqu'aux oreilles.

Et elle paya la viande au prix de la laine, c'est-à-dire à raison de 6 fr. le kilo.

Un original.

Les journaux anglais nous apprennent la mort de James Robertson, un des plus riches négociants de Manchester. Cet homme jouissait d'une réputation de probité, mais c'était le caractère le plus original qu'on pût rencontrer dans les trois royaumes unis d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande.

Ce Robertson était un singulier homme : bon, juste, loyal et même généreux, mais sévère en diable. Quand il disait : « Je veux que cela soit », il fallait que cela fût. Il avait six domestiques, sans compter les cochers, grooms, chefs d'office et autres. Chacun de ces serviteurs avait des attributions spéciales, et l'un ne pouvait empiéter sur les attributions de l'autre sans attirer un orage sur sa tête. A la seconde infraction, il était impitoyablement congédié.

Il possédait un domestique dont l'unique charge consistait à lui brosser son chapeau ; un autre avait soin de ses rasoirs et ainsi de suite. Robertson était adoré de ses gens, car il en prenait soin comme de ses enfants ; mais il fallait que ses ordres fussent ponctuellement exécutés : une carafe déplacée, une commission oubliée, une minute de retard dans l'accomplissement de ses volontés, provoquaient une tempête dont les suites étaient terribles.

Betsy, chargée du soin particulier de son cabinet de travail, pouvait y pénétrer à chaque heure du jour ; mais en entrant ou en sortant il ne lui était jamais permis de laisser la porte ouverte.

Un jour, Betsy demanda la permission d'assister à la noce d'une sœur, à quelques milles de Manchester. Robertson lui accorda un congé